

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, concernant les violences à l'Institut Marius Renard.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Début décembre, la presse a fait écho d'une agression grave survenue à l'Institut Marius Renard. En effet, un élève a agressé physiquement trois de ses professeurs et une secrétaire. L'adolescent mineur aurait été arrêté par la police et les enseignants auraient été mis en incapacité de travail. Cet incident a généré une vive émotion au sein de l'établissement et a donné lieu à un arrêt de travail de 50 minutes des enseignants qui voulaient dénoncer la violence manifestement croissante dans cet école communale.

Pouvez-vous me dire comment la commune est intervenue auprès du personnel enseignant et non enseignant, suite à ce grave incident ? Des mesures d'encadrement et de soutien ont-elles été prises ? Pouvez-vous nous préciser l'état de la situation au sein de l'Institut Marius Renard à l'heure actuelle ? Par ailleurs, quelles sont les mesures préventives qui pourraient être prises ou accentuées afin d'éviter autant que possible la survenance de pareils événements à l'avenir ?

Un représentant syndical a, par ailleurs, exprimé ses reproches à l'égard de « l'arsenal législatif » au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles considéré comme un « carcan » qui empêcherait parfois les équipes pédagogiques d'agir dans un certain nombre de cas.

Quel est votre point de vue sur cette analyse ?

Monsieur l'Échevin CUMPS donne lecture du texte suivant :

De heer schepen CUMPS geeft lezing van de volgende tekst :

Effectivement, le vendredi 29 novembre, il y avait une manifestation au sein de l'école Marius Renard, à l'occasion des cent ans du bâtiment. Le Collège était présent accompagné de certains représentants du service « Enseignement ». Il a appris après la cérémonie qu'il y avait eu cette agression le matin même. Le Collège a immédiatement rencontré les trois personnes encore sur place et prit contact avec la quatrième personne rentrée chez elle en état de choc. Immédiatement, les contacts nécessaires ont été pris pour qu'à la première heure de cours le lundi matin, le SIPPT communal soit présent pour être à l'écoute de l'équipe ; c'est à cette occasion qu'il y a eu un arrêt de travail. Le lundi midi, je me suis rendu sur place pour rencontrer également l'équipe pédagogique avec le centre psycho-médico-social et les équipes mobiles de la Fédération « Wallonie-Bruxelles », organe spécialisé dans la gestion des crises au sein des écoles. Un groupe d'écoute a été mis en place, tant pour les enseignants que pour les élèves puisque certains d'entre-eux ont assisté à l'agression et en étaient choqués. Les personnes qui le souhaitaient ont été écoutées.

Par rapport au délégué syndical, je n'ai pas à me prononcer sur son appréciation. Je peux toutefois dire d'une manière générale qu'il faut maintenir la balance entre l'état de droit et le fait qu'on ne puisse pas sanctionner avant qu'un fait ne se soit produit. Il faut pouvoir prendre des mesures pour protéger les élèves et les enseignants, c'est pourquoi le Collège a proposé que des groupes de réflexion participatifs par rapport au règlement d'ordre intérieur soient instaurés. Il est toutefois profitable de joindre à cette réflexion le délégué général aux Droits

de l'Enfant, ainsi le deux points de vue seront rencontrés.

G. VAN GOIDSENHOVEN espère que pareil événement ne se reproduira pas, du moins dans de brefs délais. Ce fait doit interpeller le Conseil communal ! Un tel événement est porteur de signification et les enseignants doivent, autant que possible, être protégés car ils font un métier compliqué. Il n'est pas toujours simple de pouvoir recruter des enseignants, plus particulièrement au sein d'écoles sensibles. Il est plus que nécessaire de pouvoir disposer de meilleurs. Tout cela pose de grandes questions qui ne se résoudre pas ce soir. Il espère néanmoins qu'au travers de diverses approches, on pourra limiter les risques et apaiser au mieux les victimes.